

<http://www.snetap-fsu.fr/19-20-decembre-Assises-nationales.html>



19-20 décembre : Assises nationales CFA-CFPPA

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -

A vertical poster with a white background and a blue border. At the top, the text "l'apprentissage" is in green, "la formation professionnelle" is in red, "les conditions de travail" is in green, and "la loi de déprecarisation" is in blue. Below this, a blue rectangular box contains the text "ASSISES NATIONALES du SNETAP-FSU CFAA CFPPA de la formation par apprentissage et continue" in white. Underneath the blue box, it says "les 19 et 20 décembre 2012 à la bourse du travail - PARIS". A section titled "DÉBATS à l'ordre du jour :" lists four topics with arrows: "l'apprentissage : évolution et enjeux", "la formation professionnelle : droit communautaire et acte II de la décentralisation", "pour un grand service public national de la formation continue en lien avec ses autres composantes (GRETA, AFPA, CNAF...)", and "les conditions de travail dans les centres". At the bottom left, a yellow box contains the text "Les modalités précises d'horaires et d'hébergement vous seront communiquées ultérieurement." and "D'ORES ET DÉJÀ FAITES PARTAGER CETTE INFORMATION". The Snetap FSU logo is at the bottom right of the poster.

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

l'apprentissage
la formation professionnelle
les conditions de travail
la loi de déprécarisation

ASSISES NATIONALES
du SNETAP-FSU
CFAA CFPPA
de la formation par apprentissage et continue

les 19 et 20 décembre 2012
à la bourse du travail - PARIS

DÉBATS à l'ordre du jour :

- l'apprentissage : évolution et enjeux
- la formation professionnelle : droit communautaire et acte III de la décentralisation
- pour un grand service public national de la formation continue en lien avec ses autres composantes (GRETA, AFPA, CNAM,.....)
- les conditions de travail dans les centres
- la loi de déprécarisation : quels droits pour les contractuels de cfas/cfppa ?

Les modalités précises d'horaires et d'hébergement vous seront communiquées ultérieurement.

D'ORES ET DÉJÀ
FAITES PARTAGER CETTE INFORMATION

